

Présentation du service et accueil

Le [CERCRID](#), Centre de Recherches Critiques sur le Droit, est une Unité Mixte de Recherche (UMR 5137), dont les tutelles sont le CNRS, l'Université Jean Monnet et l'Université Lyon 2.

La bibliothèque du CERCRID est une bibliothèque associée du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Jean Monnet (UJM). Elle est installée dans les locaux de la Faculté de droit et du CERCRID, Campus Tréfilerie, **bâtiment E, au rez-de-chaussée**.

Le personnel - une bibliothécaire - se tient à la disposition des usagers, pour les accueillir, les informer et les orienter dans les ressources documentaires tant papier qu'électronique, aux horaires d'ouverture affichés sur le site du CERCRID : <https://cerclid.univ-st-etienne.fr/fr/le-centre-de-documentation.html>

Accès

L'**accès** à la bibliothèque est **réservé en priorité** :

- aux membres du CERCRID : enseignants, chercheurs, doctorants, personnels du centre de recherche et chercheurs invités
- aux membres de l'[Institut du Travail](#) et du laboratoire [TRIANGLE](#).
- aux étudiants des [Master de la Faculté de Droit](#), des Masters AlterVille, AlterEurope et Enjeux sociaux et Politiques de Santé du [Département d'études politiques et Territoriales](#)
- aux étudiants du Parcours Droit, Sociétés, Langues de la Licence de droit de l'UJM (ou [Collège de Droit](#))

Le public universitaire (autres étudiants et enseignants de l'UJM) souhaitant consulter les ouvrages de la bibliothèque, peut le faire sous réserve d'une demande justifiée (documentation présente uniquement au CERCRID).

Les membres du CERCRID disposent d'un **accès « étendu »** par badge en dehors des horaires d'ouverture.

Les autres publics ont accès à la bibliothèque durant les **heures d'ouverture suivantes** affichées sur le site du CERCRID : <https://cerclid.univ-st-etienne.fr/fr/le-centre-de-documentation.html>

Les périodes de fermetures (vacances universitaires) ainsi que d'éventuelles modifications des horaires d'ouverture sont annoncées sur le site web du CERCRID dans la rubrique « [Bibliothèque](#) ».

Principes d'utilisation de la bibliothèque

La bibliothèque est un lieu de travail

- Le calme est de rigueur
- Nourritures et boissons doivent être consommées à l'extérieur de la bibliothèque
- La bibliothèque est un espace non-fumeur (cela s'applique également aux « cigarettes électroniques »)
- Le personnel de la bibliothèque n'est pas responsable des effets personnels des usagers.
- Les lumières doivent être éteintes et la porte correctement refermée par le dernier usager de la journée

Prêt et mise à disposition de matériel

L'**emprunt** de document peut être réalisé :

- Sur l'automate de prêt-retour (le compte lecteur doit être exempt de « retard »)
- Après du personnel de documentation durant les heures d'ouverture au public

Tout emprunt, même de courte durée, doit donner lieu à l'enregistrement sur la carte de lecteur

Le **retour** des documents empruntés peut être réalisé :

- Sur l'automate de prêt-retour puis déposé dans la « boîte de retour » en l'absence du personnel de documentation
- Après du personnel de document durant les heures d'ouverture au public

Le prêt des documents suivants est strictement **réservé aux membres du CERCRID** :

- Usuels (codes, dictionnaires...)
- Rapports de recherche (CER et GIP)
- Les Thèses

Reproduction de documents

La bibliothèque met à la disposition des usagers un photocopieur avec fonction scan.

Le **scan** est gratuit (envoi par mail ou enregistrement sur clef USB).

Rappel : Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et du contrat établi entre l'Université Jean Monnet et le Centre Français pour l'exploitation du Droit de Copie, la reproduction complète (photocopie, numérisation...) de documents ne relevant pas du domaine public est interdite. Les copies partielles sont réservées à un usage individuel et privé et doivent se limiter à :

- 10 % de l'œuvre pour les livres
- 30 % pour les revues

Impression

Les étudiants ont la possibilité d'imprimer sur l'imprimante de la bibliothèque (**IMP TRE2016049**) avec leurs crédits d'impression en connectant leurs ordinateurs portables aux câbles réseaux mis à leur disposition.

Les membres du CERCRID souhaitant imprimer depuis leurs ordinateurs portables doivent s'adresser à la documentaliste afin que leurs comptes soient crédités.